

## Régimes Agirc-Arrco en danger

Alors que les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco voient leur solde se dégrader plus vite que prévu, les partenaires sociaux ont décidé, le 12 octobre, d'entamer des négociations le 22 novembre prochain pour arrêter des « *mesures conservatoires* »

À l'horizon 2017-2020, les réserves financières des régimes complémentaires Agirc et Arrco devraient avoir disparu. Aussi, réunis le 12 octobre, les partenaires sociaux (à l'exception de la CGT) ont décidé d'ouvrir un cycle de négociations qui débutera le 22 novembre. Au menu, des « *mesures conservatoires* » pour gérer le court terme. En parallèle, une réflexion devrait s'engager pour « remettre à plat » les régimes de retraite complémentaires.

### Mesures conservatoires

Les mesures conservatoires devraient être décidées avant le 1er avril 2013, date à laquelle la valeur du point Arrco et Agirc est habituellement modifiée.

Les partenaires sociaux ont décidé d'entamer le 22 novembre 2012 une négociation qui devra aboutir au 1er avril 2013. " *Il y a des mesures que tout le monde rejette, comme le relèvement de l'âge légal, car cela relève du gouvernement,*" estime Patrick Poizat, à la CFTC. "***Il faudra panacher les solutions et équilibrer les efforts entre actifs et retraités.***"

Pour cela, des scénarios ont été chiffrés par les régimes : le gel temporaire des pensions ou la moindre revalorisation de la valeur du point, augmentation du salaire de référence de 3,5 % de plus que les prix chaque année pendant cinq ans, un taux de réversion à l'Agirc et à l'Arrco de 54 %, la hausse des cotisations, l'augmentation de la durée de cotisation, le relèvement de l'âge de la retraite, etc.

### Mesures de long terme

À plus long terme, certains partenaires sociaux souhaitent une réforme structurelle des régimes de retraite complémentaire. Mais la CGT souligne qu'il « *ne sert à rien d'ouvrir des négociations maintenant* », alors que s'engagent des débats sur le financement de la protection sociale et une concertation en vue de réformer l'ensemble du système de retraite. Elle devrait toutefois participer à la négociation.

## Adieu revalorisation du point d'indice 2013, Adieu dialogue social ?

Dans une interview publiée dans la revue ACTEURS PUBLICS du 29/10/12, le Ministre du budget J CAHUZAC déclare : « que dans la Fonction publique de l'Etat 2317 emplois seront supprimés en 2013 et le point d'indice ne sera pas revalorisé ».

Il précise que le pouvoir d'achat des fonctionnaires est préservé par la Garantie individuelle du pouvoir d'achat GIPA, par l'avancement mécanique des fonctionnaires (glissement vieillesse technicité) et les primes et augmentations catégorielles.

L'un des problèmes est qu'il n'est pas ministre de la fonction publique et qu'il n'y a pas eu de négociation salariale avec les organisations syndicales.

Ou sont passés les lendemains joyeux des accords de BERCY glorifiés par certains syndicats ?

**LA CFTC CONTINUE A REVENDIQUER L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SALARIALES EQUITABLES ET TENANT COMPTE DU CONTEXTE ECONOMIQUE ACTUEL.**

# Parcours professionnels, carrières et rémunérations. La ministre ouvre la concertation. La CFTC veut du concret !

## La ministre ouvre 4 pistes :

- Donner de nouvelles perspectives aux agents publics (Grilles indiciaires tombées au niveau du SMIC...)
- Mieux cibler les mesures catégorielles (Eviter le saupoudrage...)
- Favoriser la mobilité
- Revoir la politique indemnitaire

**La CFTC insiste** sur les besoins importants des agents et questionne la ministre sur ses marges de manœuvre (règle d'or, déficits).

Pour la CFTC il faut revaloriser l'ensemble de la catégorie C rongée par le SMIC, mais aussi la catégorie B (le Nouvel espace Statutaire NES n'est plus suffisant) ainsi que la catégorie A notamment en améliorant le GRAF (grade à accès fonctionnel). Il faut fluidifier les carrières et favoriser la promotion interne.

En termes de rémunération il faut stopper le gel du point d'indice, il en va de notre pouvoir d'achat, mais aussi de l'avenir de la Fonction Publique qui doit rester attractive.

En matière indemnitaire, une part plus importante des primes doit être prise en compte dans le régime additionnel de la Fonction Publique (RAFP) et il faut encourager les retraites complémentaires comme notamment la PREFON.

En période de chômage il ne faut plus allonger la durée d'activité (41,5 annuités et départ à 62 ans, cela suffit!), les jeunes sans emploi doivent, dans toute leur diversité, pouvoir accéder à la Fonction publique.

Aussi, conscients de la conjoncture économique actuelle, nous sommes favorables à l'établissement d'un calendrier, d'un échelonnement de la revalorisation du point d'indice (incontournable) et des mesures indiciaires.

Les trois versants de la Fonction Publique devront avoir ou trouver les moyens d'appliquer ces mesures.

## **9 réunions sont déjà programmées :**

Bilan de l'évolution générale des rémunérations 17/10/12,

Bilan des fusions de corps 22/11/12,

Bilan de la politique indiciaire 23/11/12,

Politique indemnitaire 29/11/12,

Mobilité au sein de la Fonction Publique et dispositifs d'attractivité territoriale 5/12/12,

Bilan des mesures catégorielles 14/12/12,

Mobilité au sein de la Fonction publique et déconcentration des actes de gestion 19/12/12,

Parcours professionnels 24/01/12

Action sociale et protection sociale complémentaire.28/01/13.

## **Commission de suivi de l'Accord-Cadre 2012-2014 du 17 octobre 2012**

La première commission de suivi de l'accord-cadre 2012-2014 a eu lieu mercredi 17 octobre. Elle faisait suite à l'engagement de la Direction d'examiner de façon régulière l'application du nouvel accord et de répondre éventuellement aux difficultés rencontrées lors de son application.

La suite sur notre site internet  
<http://www.cdccftc.fr>